



**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 1274-29
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS
ET DE RÉGIE INTERNE 1274**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de règlement modifiant le règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274:

AVIS est, par les présentes, donné que:

1. Lors d'une séance tenue le 18 septembre 2017, le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le projet de règlement n° 1274-29 intitulé:

Règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274 afin d'ajouter certaines définitions

2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 2 octobre 2017, à 19 h en la salle du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, située au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion.
3. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera ledit projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Ce projet de règlement n° 1274-29 peut être consulté au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

Note explicative du Règlement 1274-29

Le règlement n° 1274-29 a pour objet d'ajouter des définitions visant à clarifier la signification de termes introduits aux articles 3.2.112 à 3.2.112.10 du projet de règlement de zonage n° 1275-265.

Ainsi, les termes suivants : allée d'accès, entrée charretière, état naturel, niveau de la rue, plante herbacée, renaturalisation et superficie artificialisée sont définis et introduits à la réglementation.

**Service du développement et de l'aménagement du territoire
25 août 2017**

Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez vous adresser au:

- Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation publique ;
- Service du développement et de l'aménagement du territoire si celle-ci est en lien avec la localisation des zones, l'objet du règlement ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce vingtième (20^e) jour du mois de septembre deux mille dix-sept (2017).

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca